

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Madame Océane CHARRET- GODARD	
Monsieur Patrick BAUDEMONT	

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**Association KER - Soutien au projet d'acquisition d'un local professionnel - Subvention 2022**

L'association KER, créée en décembre 2020, a pour objet, tel que défini par ses statuts :

- la création de toute activité support liée à l'insertion par l'activité économique, favorisant le salariat de personnes en situation de précarité,
- la remobilisation par l'accompagnement global, en vue de lever des freins sociaux et professionnels, le développement du pouvoir d'agir,
- des actions de parrainage réalisées par des étudiants, des chefs d'entreprises ou des personnes à la retraite,
- des prestations de marketing,
- la vente de matières premières ou produits transformés alimentaires en gros et détail,
- la vente de produits artisanaux, non alimentaires,
- le bénévolat et le volontariat,
- la promotion d'activités culturelles.

Cette association a développé un restaurant solidaire, agréé structure d'insertion par l'activité économique (Atelier et Chantier d'Insertion), qui a pour vocation de recruter des femmes issues de parcours de migration, et de développer collectivement une offre commerciale de restauration qui reflète la diversité culturelle, à travers des recettes venant de leurs pays d'origine.

Ce projet vise à valoriser les compétences de ces femmes, et à leur permettre de trouver des solutions d'intégration socioprofessionnelle, tout en satisfaisant leur passion pour la cuisine. C'est le seul Atelier Chantier d'Insertion (ACI) à destination des femmes migrantes sur la métropole dijonnaise.

Jusqu'à présent, l'association KĚR était hébergée dans les locaux de l'ADEF0, en fournissant en échange des repas pour les résidents sans domicile fixe. Elle cherche désormais un lieu plus pérenne, et mieux adapté au développement de son activité.

Aujourd'hui, elle a la possibilité d'acquérir des locaux au 11 avenue Raymond Poincaré (ex-pizzeria La Primavera) à Dijon. Le coût prévisionnel estimé de cet investissement est de 601 908 € TTC dont 360 000 € pour l'achat des murs et 241 908 € pour les travaux.

L'association KĚR, dans le cadre de son projet d'achat d'un local professionnel, sollicite Dijon Métropole à hauteur de 50 000 € au titre du programme du Conseil Régional pour le soutien aux projets immobiliers des entreprises de l'ESS. La logique de l'aide « Accélérateur à projets d'investissement ESS » consiste, quand Dijon métropole met 1 €, à ce que la Région mette aussi 1 €. En application de la Loi NOTRe, Dijon Métropole dispose de la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier des entreprises sur son territoire.

Ce projet d'achat de local pourrait être co-financé de la façon suivante :

- Fonds Publics : Région BFC : 50 000 € et Dijon Métropole : 50 000 €.

- Emprunts : 501 908 €.

Il est proposé d'accorder une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 € à l'association KĚR afin de soutenir son projet d'acquisition du bâtiment situé au 11 avenue Raymond Poincaré à Dijon.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une subvention d'investissement de 50 000 € à l'association KËR pour son projet d'acquisition d'un local professionnel ;
- **de prélever** la somme sur le budget 2022 de Dijon métropole ;
- **d'approuver** la convention relative au versement de la subvention, jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 38 ABSTENTION : 0
 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0
 DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN